

admettre que je ne vois aucun effort concerté dans ce sens. Au contraire, je pense que l'on s'oriente plutôt dans la direction opposée.

[Français]

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole cet après-midi.

[Traduction]

Je voudrais présenter quelques observations sur ce que mon collègue, le député d'Oshawa, a dit plus tôt. Sa conception du Canada correspond probablement à celle de beaucoup de Canadiens. Le projet de loi C-40 contient des modifications à la loi concernant la Société Radio-Canada, que mon collègue, le député de Hamilton-Ouest a mis en perspective.

Je voudrais, dans la période qui m'est attribuée, signaler quelques-uns des bons points repris de l'ancien projet de loi C-136 et maintenant incorporés au projet de loi C-40, et formuler aussi quelques critiques constructives sur les parties du projet de loi qui pourraient être améliorées.

Comme le député de Hamilton-Ouest l'a dit, l'objet du projet de loi C-40 est de remplacer la Loi sur la radiodiffusion de 1968. Il est essentiellement identique au projet de loi C-136 qui est resté au *Feuilleton* lors du déclenchement des élections en 1988. Cette mesure législative, qui se fondait sur les travaux du groupe d'étude sur la politique de la radiodiffusion, avait fait l'objet d'un long examen au Comité permanent des communications et de la culture. Ce dernier avait publié quatre rapports et de nombreuses recommandations concernant le nouveau projet de loi. Comme le projet de loi C-136 était resté sans suites, nous espérons que le nouveau ministre allait prendre le temps d'élaborer une mesure législative qui porterait sa propre marque. À mon avis, cela n'a pas été le cas. Le projet de loi C-40 est toujours, à quelques changements mineurs près, la même mesure rédigée à la hâte par une ministre défaite. Nous avons espéré que le nouveau ministre et le ministère des Communications allaient produire un rapport sur toutes les propositions intéressantes avancées par tant de particuliers et de groupes canadiens et par tant d'experts ou, au moins, qu'ils expliqueraient pourquoi ils n'ont pas donné suite à ces propositions.

### Initiatives ministérielles

• (1640)

J'ai dit plus tôt que certaines dispositions positives du projet de loi C-136 ont été reprises dans le C-40. Les libéraux sont, par exemple, extrêmement satisfaits des articles qui mentionnent explicitement les femmes, les enfants, les minorités culturelles, les autochtones et les personnes handicapées et qui parlent de la nécessité de mieux refléter le caractère multiculturel de notre société. Le projet de loi reconnaît également la nature particulière de la radiodiffusion en langue française, ce qui imposera au CRTC d'en tenir compte dans ses décisions concernant les licences.

Les propriétaires des émissions et leurs agents autorisés, comme les sociétés de câblodistribution, pourront poursuivre devant les tribunaux les pirates qui se servent de leurs signaux codés. On a également prévu la radiodiffusion éducative, sur laquelle je reviendrai un peu plus tard.

On donnera la priorité aux stations canadiennes locales offertes par les câblodistributeurs et il semble tout à fait sensé que le président-directeur général de la Société Radio-Canada fasse partie du conseil d'administration de la Société.

Certains amendements proposés par mon parti ont été acceptés au comité législatif. On reconnaît notamment qu'il y a des éléments communautaires en plus des éléments publics et privés dans le système canadien de radiodiffusion et on va donc regrouper ces trois éléments. On précise également que le système canadien de radiodiffusion doit être la propriété des Canadiens et que c'est eux qui doivent le contrôler. C'est le simple bon sens. Pourquoi laisser des gens de l'extérieur contrôler nos systèmes de communication? La programmation offerte par les radiodiffuseurs canadiens doit également tenir compte des enfants et refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada. Il faut s'assurer que la télévision et la radio représentent mieux la diversité multiraciale et multiculturelle du Canada.

Permettez-moi, monsieur le Président, de laisser glisser quelques légères critiques, en espérant que le ministre en tiendra compte peut-être. Nous croyons, et je suis persuadé que c'est également le cas de mon collègue du Manitoba qui a, selon moi, au fond de lui certaines idées libérales, que le projet de loi C-40, même s'il a été amélioré, renferme encore de graves lacunes et ne de-